



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 133 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/352) ainsi que son rapport sur le montant définitif des dépenses connexes pour la période de 2008 à 2013 (A/68/352/Add.1). Il était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2012 [A/68/5 (Vol. V)] et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par les commissaires aux comptes (A/68/336).

2. Dans le cadre de son examen des rapports susmentionnés, le Comité consultatif a rencontré le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement et d'autres représentants du Secrétaire général ainsi que le Président et les membres du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information jusqu'au 9 octobre 2013, date à laquelle il a reçu des réponses écrites.

3. À la section V de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale s'est notamment penchée sur le financement et la gestion financière du plan-cadre d'équipement, l'utilisation des locaux transitoires et des locaux à usage de bureaux et la communication d'informations sur le montant définitif des dépenses connexes. Elle a en outre prié le Secrétaire général de lui communiquer des informations actualisées sur la rénovation de l'annexe sud et du bâtiment de la Bibliothèque et d'indiquer les différentes options possibles à cet égard.

4. Le Comité consultatif s'intéresse aux principales questions soulevées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes à la section II du présent rapport, aborde les enseignements tirés de l'expérience à la section III, se penche sur le onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement du plan-cadre



d'équipement à la section IV et examine son rapport sur le montant définitif des dépenses connexes à la section V. Les conclusions et recommandations du Comité figurent à la section VI.

5. Le Comité consultatif rappelle qu'il n'a pas recommandé l'approbation d'un montant de 1 049 800 dollars demandé au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Il réitère les recommandations formulées dans son rapport (voir [A/68/7](#), titre XI, par. 12 à 15).

II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2012

6. Dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2012 [[A/68/5 \(Vol. V\)](#)], présenté comme suite à la résolution [57/292](#) de l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes examine les progrès accomplis dans l'exécution du plan-cadre d'équipement depuis la publication de son rapport précédent [[A/67/5 \(Vol. V\)](#)] et la probabilité que le projet soit exécuté dans le respect du budget, des délais et du cahier des charges.

Définition des responsabilités

7. C'est le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement qui gère le projet, suivant les orientations stratégiques établies par le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. Le Secrétaire général adjoint à la gestion est responsable du succès du plan-cadre d'équipement et le Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement, qui a rang de sous-secrétaire général, est chargé de la gestion quotidienne du projet (voir [A/68/352](#), par. 36 à 38).

Procédure d'estimation du coût final du projet et de communication d'informations à ce sujet

8. Dans sa résolution [67/246](#), l'Assemblée générale a noté que le Comité des commissaires comptes avait jugé l'estimation du coût final du plan-cadre d'équipement sujette à caution et a donc prié le Comité consultatif de demander aux commissaires aux comptes d'examiner soigneusement les chiffres fournis. L'analyse et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la procédure d'estimation du coût final prévu du projet et de communication d'informations à ce sujet figurent aux paragraphes 24 à 39 de son rapport.

Appréciation générale sur la prévision des coûts

9. S'il a conscience que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement s'appuie sur des conseils d'experts pour établir ses prévisions et qu'il a fait des progrès, au cours de l'année écoulée, dans l'évaluation chiffrée des risques connus, le Comité des commissaires aux comptes continue néanmoins d'être préoccupé, comme lors de ses précédents rapports ([A/68/5 \(Vol. V\)](#), résumé), par le manque de rigueur des estimations et l'insuffisance des éléments sur lesquels elles reposent. Le Comité est d'avis que l'Administration n'a rien changé à sa procédure d'estimation, sauf pour ce qui concerne l'évaluation du coût du risque. Il se trouve donc dans l'impossibilité

de donner des assurances sur la procédure qu'elle a suivie pour estimer le coût final du plan-cadre d'équipement (ibid., par. 35). De surcroît, malgré ses recommandations antérieures en ce sens, aucune analyse structurée n'a été entreprise pour déterminer le coût éventuel des futures demandes d'avenant, des litiges ou de l'accélération imprévue des travaux nécessaire pour mener à bien le projet (ibid., résumé).

Ressources pour imprévus

10. Tout en estimant que la nouvelle technique de prévision des risques marque un progrès, le Comité des commissaires aux comptes relève que l'Administration n'y a pas activement recours pour déterminer le niveau de la réserve pour imprévus (ibid., par. 27 et 28). Il note que, au moment de son audit, une économie de 20 millions de dollars susceptible d'être réalisée à la clôture de neuf contrats à prix maximum garanti n'apparaissait nulle part dans les prévisions de coût fournies par le Bureau chargé du plan cadre d'équipement (ibid., par. 31 et 34). Ce dernier considère qu'il aurait été prématuré d'inclure ce montant dans la réserve, c'est pourquoi il ne l'a pas fait (A/68/352, par. 82).

11. Le tableau 6 du onzième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement reflète une diminution du solde résiduel de la réserve pour imprévus, qui a été ramené de 41,6 millions à la fin de juillet 2012 à 14,2 millions au 30 juin 2013 afin de financer les avenants aux contrats en cours (ibid., par. 109). Le Comité consultatif s'étant renseigné sur la question de savoir si le solde restant (14,2 millions de dollars) suffirait à faire face aux litiges éventuels, il a été informé par le Secrétariat que, lors de l'audit d'avril 2013, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement avait fourni des informations sur le montant des économies devant être réalisées dans le cadre d'un certain nombre de contrats à prix maximum garanti, ce qui a conduit le Comité des commissaires aux comptes à estimer que des dotations à la réserve pour imprévus d'environ 20 millions de dollars étaient susceptibles de ne pas être utilisées. Au 30 juin 2013, le montant des provisions inutilisées était estimé à 16 millions de dollars (depuis la réalisation de l'audit, 4 millions de dollars ont été alloués à l'atténuation des risques de retard dans l'exécution du projet). Le Bureau n'était toujours pas en mesure de prévoir avec précision le montant final de ces provisions, mais estimait néanmoins qu'il dépasserait probablement les 15 millions de dollars. La somme du montant de la réserve pour imprévus et des économies potentielles devrait atteindre 30 millions de dollars, ce qui, de l'avis du Bureau, est suffisant et raisonnable pour mener à bien les travaux restants et faire face aux litiges éventuels.

12. Le Comité consultatif regrette que le Secrétariat n'ait pas suffisamment modifié la procédure d'estimation du coût final du projet pour que le Comité des commissaires aux comptes puisse l'approuver. Le Comité souligne que la gestion de la réserve pour imprévus constituée au titre du plan-cadre d'équipement manque toujours de transparence, rappelant à cet égard que le Secrétariat avait souscrit à la recommandation des commissaires aux comptes selon laquelle, tirant les enseignements du plan-cadre d'équipement, il devrait réfléchir à la manière de gérer de façon plus transparente et plus efficace le financement des dépenses pour imprévus liées aux futurs projets d'équipement (A/68/336, par. 43). Le Comité se penchera plus avant sur la question lorsqu'il examinera le rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/68/372).

Utilisation des locaux transitoires et des locaux à usage de bureaux

13. Dans sa résolution 67/246, l'Assemblée générale s'est inquiétée de ce que le Secrétaire général n'ait pas communiqué d'informations précises sur l'utilisation de l'espace disponible dans le complexe de l'ONU à New York et ailleurs dans la ville, faisant observer que cela risquait d'entraîner une surestimation des besoins et d'occasionner des surcoûts au titre des locaux à usage de bureaux hors du complexe. Dans la même résolution, elle a noté que le Secrétariat entendait conserver deux baux se rapportant à des locaux transitoires après l'achèvement du projet, ce qui alourdirait les dépenses imputées sur le budget ordinaire, et a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour gérer les coûts afférents aux locaux transitoires, l'objectif étant d'optimiser les baux, et de lui rendre compte dans son onzième rapport d'étape annuel des mesures concrètes prises à cet égard.

Locaux transitoires

14. Les informations relatives aux locaux transitoires figurent aux paragraphes 23 à 29 et au tableau 1 du onzième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement. On trouvera ci-après des informations concernant le financement et la date d'expiration des baux relatifs aux locaux transitoires actuellement loués par l'Organisation dans quatre immeubles :

a) La location des locaux situés au 730 Third Avenue (« Teachers Building ») et au 380 Madison Avenue est financée au moyen du budget du plan-cadre d'équipement. Les baux expireront les 31 décembre 2013 et 25 janvier 2014, respectivement;

b) La location des locaux situés au 305 East 46th Street (immeuble Albano) et dans le bâtiment de la United Nations Federal Credit Union à Long Island City, financée au moyen du budget du projet jusqu'en mai 2013, est désormais imputée à la rubrique 29D du budget ordinaire (Bureau des services centraux d'appui), les baux ayant été prolongés jusqu'au 23 juillet 2017 et au 30 avril 2018, respectivement. Après juillet 2017, il sera décidé de prolonger ou de résilier le bail de l'immeuble Albano en fonction de la stratégie immobilière adoptée pour le long terme.

15. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que le coût total prévu du plan-cadre d'équipement avait diminué depuis l'établissement de son dernier rapport, ce qui s'explique notamment par une réduction des dépenses de location (13 millions de dollars), une partie du coût des loyers ayant été imputée sur un compte créé à cet effet au Secrétariat (s'il ne s'agit pas d'une dépense pour le projet, cela en reste une pour l'Organisation) (A/68/5 (Vol. V), résumé et tableau 2).

16. Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général n'a pas fourni suffisamment d'informations sur les mesures prises pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale, qui l'avait prié de déployer des efforts supplémentaires pour gérer les dépenses afférentes aux locaux transitoires dans le but d'optimiser les baux. Le Comité recommande qu'il communique les informations pertinentes à l'Assemblée au moment où elle examinera le onzième rapport sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement.

Occupation du complexe rénové du Siège

17. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait reçu des informations contradictoires lors de son examen du dixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet. En effet, le Comité des commissaires aux comptes avait estimé qu'une fois rénové, le complexe accueillerait officiellement 323 fonctionnaires de moins qu'avant les travaux, tandis que le Secrétariat avait annoncé qu'il en accueillerait 169 de plus. Le Comité consultatif avait recommandé que le Comité des commissaires aux comptes vérifie le nombre d'occupants du complexe rénové du Siège lorsqu'il procéderait à son prochain audit annuel du plan-cadre d'équipement (A/67/548, par. 41 et 42).

18. Dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2012 (A/68/5 (Vol. V), par. 65 et 66), le Comité des commissaires aux comptes signale que l'Administration l'a informé qu'après la rénovation entreprise dans le contexte du plan-cadre d'équipement, la capacité d'occupation du Siège passerait de 4 047 à 4 216 personnes et le bâtiment du Secrétariat pourrait accueillir 204 personnes supplémentaires. Le Comité a tenté de procéder à une vérification indépendante du nombre d'occupants du bâtiment du Siège mais ne disposait pas, au moment de son audit, des informations nécessaires pour ce faire. En effet, l'Administration n'avait pas pu lui fournir de données vérifiables concernant le nombre total de personnes travaillant au bâtiment du Secrétariat ou dans d'autres bâtiments du Siège, ni lui indiquer, par exemple, la différence de coût entre un espace de travail dans un bâtiment appartenant à l'Organisation et un espace de travail dans un bâtiment loué.

19. Ayant demandé des renseignements complémentaires, le Comité consultatif a été informé que les travaux entrepris dans le contexte du plan-cadre d'équipement avaient permis de faire passer la capacité d'occupation du bâtiment du Secrétariat de 2 763 à 2 849 personnes, sachant qu'il y a eu une augmentation du nombre de hauts responsables, qui se voient attribuer un espace de travail plus grand. Il note, à cet égard, que dans son rapport sur la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation (A/68/387), le Secrétaire général avait indiqué que le bâtiment accueillait 2 859 personnes au 31 décembre 2012. Le Comité a également été informé que, à nombre de fonctionnaires égal, élargir la capacité d'occupation du bâtiment du Secrétariat de 2 763 à 2 849 personnes (soit 86 personnes supplémentaires) entraînerait une diminution proportionnelle des besoins en locaux loués et donc, si l'on se basait sur le budget de location standard de 15 900 dollars par personne, des économies annuelles d'environ 1,37 million de dollars. Il convient toutefois de noter que ces économies ne pourront être réalisées que lorsque le Secrétariat sera en mesure de résilier les baux des bâtiments hors site. Le Comité consultatif a également été informé que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement croyait comprendre que, au moment où le Comité des commissaires aux comptes avait commencé à examiner la question de l'occupation des locaux, les déménagements hors complexe n'étaient pas tous terminés et la répartition du personnel entre les bâtiments appartenant à l'Organisation et les bâtiments loués n'était pas encore définitive.

20. Le Comité consultatif déplore que le Secrétariat n'ait pas fourni aux commissaires aux comptes les informations dont ils avaient besoin pour vérifier le nombre d'occupants du complexe du Siège. Les renseignements qu'il a reçus ne lui permettent toujours pas de savoir exactement combien de personnes le

complexe du Siège pouvait accueillir avant l'exécution du plan-cadre d'équipement et combien il peut en accueillir maintenant. Le Comité estime que le Secrétaire général devrait fournir des informations exactes et vérifiables concernant, entre autres, la capacité d'occupation totale (en nombre d'espaces de travail) et le nombre d'occupants, tant permanents que temporaires (fonctionnaires, consultants et autres), des bâtiments du complexe du Siège et des bâtiments hors site. Le Comité demande que ces informations soient fournies à l'Assemblée générale dans le cadre de son examen du onzième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement, ainsi qu'au Comité des commissaires aux comptes lorsqu'il procédera à son prochain audit du projet. Le Comité souligne en outre que le plus grand nombre possible de fonctionnaires devrait être accueilli dans le complexe rénové du Siège et que la location d'espace hors site devrait être maintenue à un niveau minimum et faire l'objet d'un examen constant (A/67/548, par. 42).

21. Notant que, en 2014, l'Assemblée générale sera appelée à prendre plusieurs décisions fondamentales concernant le portefeuille immobilier de l'Organisation au Siège et en dehors, le Comité des commissaires aux comptes est d'avis que l'Administration doit d'urgence établir une stratégie à cet égard en recueillant les informations pertinentes et en étudiant toutes les formules possibles d'utilisation souple de l'espace de travail, ce qui sera un changement important à gérer qui devra être clairement appuyé et dirigé par les hauts responsables (A/67/5 (Vol. V), par. 67 et 68). À cet égard, le Comité consultatif note que le Secrétaire général a présenté un rapport sur la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation (A/68/387). Il formulera ses observations et recommandations à ce sujet dans son rapport correspondant. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/254, le Secrétaire général devrait soumettre à l'examen de l'Assemblée une proposition de modèle de prestation de service. Le Comité fait observer que l'adoption d'un nouveau modèle pourrait avoir une influence sur la superficie nécessaire au Siège et dans d'autres lieux d'affectation. **Le Comité estime donc qu'il convient d'accélérer le processus.** Il se penchera plus avant sur la question lorsqu'il examinera le cinquième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (Umoja) (A/68/675 et Add.1).

III. Bilan de l'expérience

22. L'Assemblée générale ayant prié le Secrétaire général de dresser, à titre prioritaire, un bilan clair des enseignements tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement et d'autres projets similaires (résolution 67/246, sect. V, par. 35), le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement a analysé les enseignements tirés du programme et les a présentés à la section V du onzième rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement. C'est en coopérant étroitement avec les autres départements, les consultants, les maîtres d'œuvre, les concepteurs de projets et les autres partenaires de la sphère industrielle que le Bureau a pu dégager les enseignements et les bonnes pratiques qui seront mis au service de futurs projets. Ces enseignements relèvent des six thématiques suivantes : a) planification du projet et composition de l'équipe; b) encadrement et gestion du projet; c) conception et études techniques; d) passation des marchés et gestion des

contrats; e) établissement du budget, gestion financière, maîtrise des coûts et suivi; f) santé et sécurité (A/68/325, par. 35).

23. À l'annexe V de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé quelques réflexions à chaud sur les principaux enseignements tirés du plan-cadre d'équipement dans les domaines suivants, afin qu'il en soit tiré parti lors de futurs grands projets d'équipement : gouvernance du projet, assurance du projet, stratégie commerciale, stratégie de passation de marchés, gestion des risques, imprévus, dépenses connexes, équipe intégrée chargée de l'exécution du projet et maîtrise des changements. Le Comité consultatif a été informé que le Comité des commissaires aux comptes entendait élargir la portée de son prochain examen du plan-cadre d'équipement, en réexaminant les informations qu'il a recueillies au cours des 10 dernières années. À cet égard, le Comité consultatif est attentif aux deux grands principes suivants, qui sont essentiels à une gestion de projet efficace :

a) Bien démarrer un projet. La bonne pratique consiste à soumettre tout projet d'envergure à un examen rigoureux avant de le démarrer et de répéter l'opération avant chacune de ses grandes étapes. À cette fin, il est nécessaire de mettre en place dès le début un système efficace de gouvernance et de prise de décisions;

b) Exécuter les grands projets de manière coordonnée et organisée. Il ne faut pas laisser à chaque équipe la responsabilité de déterminer la marche à suivre et les mesures à prendre pour obtenir les résultats escomptés à l'échelle du système des Nations Unies. Il faut mettre en place un système de gouvernance, de gestion et d'assurance structuré dans un esprit de discipline.

24. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de recenser et de consigner les enseignements qu'il y a lieu de tirer de l'exécution du plan-cadre. Le Comité insiste sur le fait qu'il faut tenir compte de ces enseignements dans la planification et l'exécution des grands projets d'équipement à venir et, s'il y a lieu, dans l'exécution des phases restantes du plan-cadre d'équipement** (A/67/548, par. 28). Il se penchera plus avant sur la question dans son rapport sur le plan stratégique patrimonial.

IV. Onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

25. Dans son onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/352), établi en application des résolutions 57/292 et 67/246 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général donne une vue d'ensemble du projet et différents rappels à son sujet, et décrit l'avancement des travaux depuis son dixième rapport annuel (sect. I à III), puis aborde des questions liées au calendrier du projet, aux enseignements à appliquer lors de futurs projets d'équipement, à la définition des responsabilités, aux donations, à la réinstallation d'œuvres d'art et de dons, à la sécurité, à l'accessibilité, à la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, à la situation financière du projet et aux dépenses connexes, au total des dépenses prévues et effectives, ainsi qu'aux modalités de financement et aux dépenses afférentes au projet (sect. IV à XV).

Dépenses consacrées au projet, ressources nécessaires pour la durée restante et prévisions révisées

26. Au 30 juin 2013, les dépenses engagées depuis le début du projet s'établissaient à 1 890,1 millions de dollars (voir [A/68/352](#), tableau 5 et par. 99 et 102). Compte tenu des prévisions de dépenses pour le deuxième semestre de 2013 (203,6 millions de dollars), pour 2014 (17,3 millions de dollars) et pour 2015 (3,7 millions de dollars), le coût total du projet jusqu'à son achèvement (y compris les travaux de rénovation financés par des contributions volontaires) s'élèvera à 2 114,8 millions de dollars. Si l'on tient compte également du projet de réaménagement axé sur la sécurité (dont le coût, de 100,0 millions de dollars, est intégralement financé par le pays hôte), le coût total estimatif des travaux de rénovation réalisés au titre du plan-cadre d'équipement s'élève à 2 214,8 millions de dollars (voir tableau 1 ci-après). Par rapport au coût total estimé du projet annoncé en juillet 2012 (2 127,8 millions de dollars), le montant de 2 114,8 millions de dollars annoncé au 30 juin 2013 traduit une diminution de 13 millions de dollars, qui s'explique par les mesures de réduction ponctuelle des coûts approuvées par l'Assemblée générale (résolution [67/246](#), sect. V, par. 36).

27. Le déficit estimé du projet s'élève à 224,4 millions de dollars (voir [A/68/352](#), tableau 6, et par. 34 ci-après). Compte tenu de l'autorisation d'engagement de dépenses, d'un montant de 144,4 millions de dollars, que l'Assemblée générale a approuvée pour permettre la poursuite des activités prévues du projet jusqu'à la fin de 2013 (voir par. 29 b) et 30 a) ci-après), le déficit de financement net s'élève à 80,0 millions de dollars et comprend le montant de 65 millions de dollars initialement affecté à la rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud (voir [A/68/352](#), par. 107). On trouve des renseignements plus détaillés sur le coût estimatif total du projet dans le tableau 6 et la section XII.D du rapport du Secrétaire général.

28. Le Comité consultatif note, d'après le tableau 5 du onzième rapport annuel, que les prévisions de dépenses pour 2014 comprennent 2 millions de dollars au titre des services contractuels de conception. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les services contractuels de conception précédemment commandés se poursuivraient jusqu'à la clôture définitive de chaque sous-projet. Les services de conception commandés au cours de la phase de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale et des sous-sols portaient sur des schémas des installations de construction demandés par des sous-traitants, ainsi que sur des travaux de conception supplémentaires associés aux aménagements paysagers, aux sous-sols, à la démolition du bâtiment de la pelouse nord et aux systèmes communs à l'ensemble du complexe, qui seraient à effectuer en 2014 et 2015. **Le Comité consultatif estime que les informations fournies ne conviennent pas et que des justifications détaillées doivent être données à l'Assemblée générale.**

État des recouvrements et sources de financement

29. La section XII.A du rapport annuel présente l'état des recouvrements et les sources de financement. Au 30 juin 2013, les fonds affectés au financement du projet s'élevaient à 2 034,7 millions de dollars et se répartissaient comme suit :

a) Le montant total des crédits ouverts de 2004 à 2011, soit 1 876,7 millions de dollars;

b) Une autorisation d'engager des dépenses à hauteur de 144,4 millions de dollars, accordée au Secrétaire général jusqu'à la fin de 2013;

c) Des contributions volontaires d'un montant de 13,6 millions de dollars annoncées et versées dans le cadre du programme de donations.

30. En ce qui concerne l'autorisation d'engagement de dépenses accordée par l'Assemblée générale, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée a décidé d'autoriser le Secrétaire général à engager des sommes au titre du projet et des dépenses connexes pouvant atteindre au total 135,0 millions de dollars pour l'année 2012 (résolution 66/258, sect. III, par. 9), et 167,8 millions de dollars jusqu'à la fin de 2013 (résolution 67/246, sect. V, par. 38). Le Secrétaire général indique que l'autorisation globale d'engager des dépenses à hauteur de 302,8 millions de dollars fournie par les deux résolutions reposait sur les prévisions suivantes (A/68/352, par. 91) :

a) Des dépenses au titre du projet estimées à 144,4 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013, qui étaient en sus du crédit ouvert (1 876,7 millions de dollars) et pour lesquelles l'approbation de l'Assemblée était donc nécessaire;

b) Des dépenses connexes à prévoir jusqu'à la fin de 2013, estimées globalement à 143,1 millions de dollars, ainsi que le coût du centre informatique auxiliaire, estimé à 15,3 millions de dollars, à financer sur les ressources du plan-cadre d'équipement (voir la section V ci-après).

Examen des propositions du Secrétaire général

Bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud

31. D'après le Secrétaire général, il n'est pas possible de rénover les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et il n'est pas non plus économique de les démolir et de les remplacer par de nouveaux bâtiments (voir les paragraphes 42 à 50 ci-après). Le Secrétaire général invite donc l'Assemblée générale à continuer à laisser en suspens les travaux de conception et de rénovation de ces deux bâtiments, en attendant qu'une solution soit trouvée aux problèmes de sécurité, et à consentir à ce que le cahier des charges du plan-cadre d'équipement soit modifié en conséquence. Si l'Assemblée approuve ces recommandations, les prévisions de dépenses jusqu'à l'achèvement du projet seraient réduites de 65,0 millions de dollars, passant de 2 114,8 millions à 2 049,8 millions de dollars, et le manque à financer passerait de 224,4 millions à 159,4 millions de dollars [voir A/68/352, par. 130 et 134 c) et d)].

Revenus financiers et réserve opérationnelle

32. Le montant total des intérêts créditeurs accumulés et de la réserve opérationnelle s'élève à 159,4 millions de dollars, répartis comme suit : a) réserve opérationnelle (45,0 millions de dollars); b) intérêts produits par le solde du fonds du plan-cadre d'équipement (112,5 millions de dollars au 30 juin 2013); et c) intérêts créditeurs futurs prévus (1,9 million de dollars) (ibid., par. 97, 98 et 131). Compte tenu de l'utilisation d'un montant de 71,0 millions de dollars prélevé sur les intérêts créditeurs et la réserve opérationnelle pour couvrir les dépenses afférentes au projet jusqu'au 31 décembre 2013 que l'Assemblée générale a approuvée dans sa

résolution 67/246, le solde des intérêts créditeurs accumulés et de la réserve opérationnelle s'établit à 86,5 millions de dollars.

33. Le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale approuve une augmentation de 159,4 millions de dollars du budget du plan-cadre d'équipement, qui passerait ainsi de 1 876,7 millions de dollars à 2 036,1 millions de dollars, et consente à ce que cette augmentation soit financée au moyen des intérêts accumulés et de la réserve opérationnelle [ibid., par. 132 et 134 e) et f)].

34. Le Comité consultatif note que les propositions du Secrétaire général relatives au financement du déficit actuel du projet d'exécution du plan-cadre d'équipement, qui s'élève à 224,4 millions de dollars, peuvent se résumer comme suit : a) modification du cahier des charges approuvé pour le projet, permettant de dégager 65 millions de dollars; et b) utilisation des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle, dont le montant est estimé à 159,4 millions de dollars (pour l'examen des flux de trésorerie, voir les paragraphes 37 et 38 ci-après). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition d'imputer au solde actuellement disponible les revenus financiers accumulés et à venir et la réserve opérationnelle** (voir A/67/548, par. 62). On trouvera les observations et recommandations du Comité concernant les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud dans les paragraphes 42 à 51 ci-après.

Coûts globaux du projet, prévisions de dépenses actualisées et flux de trésorerie prévus

35. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, qui présente les coûts globaux du projet en rapprochant les informations qui figurent dans les tableaux 5 et 9 du onzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet.

Tableau 1
Analyse des coûts globaux cumulatifs du projet tels qu'ils apparaissent dans le onzième rapport annuel

(En milliers de dollars des États-Unis)

Dépenses afférentes au plan-cadre d'équipement	2 114 750,1 (tableau 9)
Réaménagement axé sur la sécurité	100 000,0 (tableau 5)
Total partiel (plan-cadre d'équipement et réaménagement axé sur la sécurité)	2 214 750,1 (tableau 5)
Dépenses connexes	141 408,6 (tableau 9)
Dépenses afférentes au Centre informatique auxiliaire (hors contributions financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*)	15 040,4 (tableau 9)
Montant global des coûts	2 371 199,1

* Voir la répartition dans le tableau 2 ci-après.

36. Le Comité consultatif a aussi demandé des informations sur le montant cumulé des dépenses au 30 septembre 2013 et celles-ci sont présentées dans le tableau 2 ci-

après. Au 30 septembre 2013, le taux d'utilisation des fonds affectés au plan-cadre d'équipement était de 97,05 %.

Tableau 2
Dépenses effectives au 30 septembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Dépenses afférentes au plan-cadre d'équipement (y compris celles découlant de l'ouragan Sandy)	1 974 643,1
Financement disponible	
Budget approuvé.	1 876 700,0
Dons	13 531,4
Autorisation d'engagement de dépenses	144 400,0
Total du financement disponible	2 034 631,4
Solde inutilisé	59 988,4
Pourcentage d'utilisation	97,05
Dépenses connexes	125 078,8
Dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire	19 268,1
À déduire : contributions financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	(4 227,7)
Dépenses afférentes au Centre informatique auxiliaire (hors contributions financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix)	15 040,4

37. Le tableau 8 du rapport du Secrétaire général donne des informations sur les flux de trésorerie prévus au titre du plan-cadre d'équipement et des dépenses connexes. On y apprend qu'il est prévu que le solde de trésorerie soit entièrement utilisé vers la fin du mois d'avril 2014 (A/68/352, par. 126 et 127). Le Comité consultatif a demandé que lui soit donné un tableau révisé où les décaissements se rapportant aux dépenses de projet sont séparés de ceux relevant des dépenses connexes. On le trouve ci-après.

Tableau 3
Flux de trésorerie prévus au titre du plan-cadre d'équipement et des dépenses connexes

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Décaissements au titre du projet et des dépenses connexes</i>		<i>Décaissements au titre des dépenses connexes</i>		<i>Décaissements au titre du projet</i>	<i>Solde final</i>
	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>a-b</i>	<i>a-b</i>		
Solde d'ouverture de la trésorerie	382,5					
Fin septembre 2013	101,5	5,3	96,2		281,0	

	<i>Décaissements au titre du projet et des dépenses connexes</i>	<i>Décaissements au titre des dépenses connexes</i>	<i>Décaissements au titre du projet</i>	<i>Solde final</i>
	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>a-b</i>	
Fin décembre 2013	119,2	5,3	113,9	161,8
Fin mars 2014	120,9	5,3	115,5	40,9
Fin juin 2014	117,1	5,3	111,8	(76,2)
Fin septembre 2014	67,7	2,0	65,7	(143,9)
Fin décembre 2014	9,2	2,0	7,2	(153,1)
Fin mars 2015	1,7	1,3	0,4	(154,8)
Fin juin 2015	1,6	–	1,6	(156,4)

38. Le solde d'ouverture de 382,5 millions indiqué dans le tableau 3 ci-dessus tient compte des propositions du Secrétaire général relatives aux bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (65,0 millions de dollars) et à l'utilisation des revenus financiers accumulés et à venir et de la réserve opérationnelle (159,4 millions de dollars). Le Comité consultatif a demandé mais n'a pas reçu des informations sur l'incidence sur les décaissements qu'aurait une décision de l'Assemblée générale de ne pas libérer 65 millions de dollars en supprimant du cahier des charges du projet les travaux relatifs aux bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et de ne pas autoriser l'utilisation du solde restant des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle (soit 86,5 millions de dollars) (voir par. 32 ci-dessus). Le Comité a été informé qu'il n'était pas possible de réviser l'analyse présentée ci-dessus en fonction d'une hypothétique réintégration dans le projet de décaissements de 65 millions de dollars relatifs à la rénovation des bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque, parce que ces bâtiments ne peuvent pas être rénovés à ce prix et qu'il n'y aurait pas de sens à calculer des flux de trésorerie prévisionnels pour un projet non réalisable.

39. Le Comité consultatif note, à la lecture du tableau 3 ci-dessus, que les décaissements afférents aux dépenses connexes se poursuivraient jusqu'au premier trimestre de 2015. En réponse à ses questions, il a été informé que les décaissements prévus au premier trimestre de 2015 (1,3 million de dollars) portent sur des montants à payer au titre du solde de tout compte et du remboursement de la retenue de garantie liée à des activités, y compris certaines ayant trait au mobilier, lors de la clôture financière de marchés de construction concernant le bâtiment de l'Assemblée générale. Le Comité a aussi été informé que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement libérerait normalement la dernière portion de la retenue de garantie au moment de la clôture financière du marché et que, sachant qu'il est possible que de nouvelles obligations contractuelles soient souscrites en 2013, y compris sous la forme d'avenants à des marchés, il paraît raisonnable de s'attendre à ce que le règlement de factures continue tout au long de 2014 et que le remboursement de la dernière portion de la retenue de garantie continue jusqu'au début de 2015, quand tous les marchés en seront au stade de la clôture opérationnelle et financière.

Suite donnée aux autres demandes formulées par l'Assemblée générale dans la résolution 67/246

40. L'Assemblée générale a approuvé les propositions de réduction ponctuelle des coûts et de financement figurant à la section XII du dixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général (A/67/350), à l'exception de celles qui se rapportaient aux bâtiments de la pelouse nord, de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et au report de la remise en état du mobilier fixe de la salle 4 du bâtiment des conférences, et décidé de revenir sur la question de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, de l'annexe sud et de la remise en état du mobilier fixe de la salle de conférence 4 lorsqu'elle examinerait le onzième rapport d'étape annuel du Secrétaire général (résolution 67/246, par. 36).

Salle de conférence 4

41. En ce qui concerne la remise en état du mobilier fixe de la salle de conférence 4, le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement estime qu'il peut à présent mener à bien cette remise en état dans la limite du coût estimatif total actuel (A/68/352, par. 108).

Bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud

42. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dès que possible, au plus tard pendant la partie principale de sa soixante-huitième session, des informations actualisées sur la rénovation de l'annexe sud et du bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, en indiquant les options possibles et les incidences financières de chacune (résolution 67/246, sect. V, par. 29). Le Secrétaire général a fourni ces informations au paragraphe 64 de son onzième rapport d'étape (A/68/352). Il y indique que rénover les bâtiments existants pour qu'ils satisfassent aux conditions de sécurité serait impossible à cause des méthodes de construction originellement utilisées, et que d'autres options ont donc dû être étudiées.

Remplacement des deux bâtiments sur leurs sites

43. D'après les résultats de l'étude préliminaire menée par le Secrétariat, le coût associé au remplacement des deux bâtiments sur leurs sites serait compris entre 350 millions et 450 millions de dollars. Le Secrétaire général estime qu'étant donné la situation économique mondiale, les États Membres ne pourraient envisager de telles dépenses. Il n'est donc pas recommandé de remplacer les bâtiments existants (ibid., par. 65 et 66).

Recommandations formulées par le Secrétaire général dans son étude élargie de faisabilité sur les moyens de répondre aux besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034

44. Dans son onzième rapport d'étape, le Secrétaire général rappelle les options qu'il a proposées pour l'exercice des fonctions des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud dans son étude élargie de faisabilité sur les moyens de répondre aux besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034 (A/67/720). Ces options avaient été récapitulées dans un tableau, qui a été reproduit en tant que tableau 3 dans le onzième rapport d'étape annuel. En résumé, les options proposées dans le précédent rapport (A/67/720) concernant les lieux d'exercice des fonctions des deux bâtiments étaient les suivantes :

- a) À court terme (2013-2014), toutes les fonctions seraient maintenues sur place;
- b) À moyen terme (2014-2017), elles seraient maintenues sur place ou hébergées dans le bâtiment temporaire de la pelouse nord;
- c) À long terme (2017-2023), elles seraient hébergées dans le bâtiment DC5, dans un nouveau bâtiment de la pelouse nord ou dans des locaux loués.

Options à moyen terme

45. Dans son onzième rapport annuel, le Secrétaire général propose trois options à moyen terme (A/68/352, par. 69 à 73) qui, à son avis, développent les formules décrites dans son rapport sur l'étude élargie de faisabilité sur les moyens de répondre aux besoins en locaux des organismes de l'Organisation des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034. Les trois options sont fondées sur les hypothèses suivantes : les conditions de sécurité ne permettraient pas de continuer à occuper les bâtiments tels quels; aucune des fonctions actuellement hébergées dans les deux bâtiments ne pourrait être suspendue; une cafétéria sur place s'avérerait indispensable; et une solution à long terme serait mise en œuvre dans un délai de quatre ans. Les coûts des options à moyen terme énumérées ci-après ne comprennent pas les frais de démolition des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud et ils ont été calculés étant entendu que le coût de la démolition du bâtiment de la pelouse nord était inclus dans le budget du plan-cadre d'équipement. On trouvera ci-après une récapitulation des trois options à moyen terme :

- a) Déplacer temporairement toutes les fonctions dans le bâtiment de la pelouse nord en ne procédant qu'à des aménagements rudimentaires (dépenses d'équipement : 50 millions de dollars; frais de fonctionnement : 2,2 millions de dollars par an, par rapport au 1,5 million de dollars actuellement requis pour les deux bâtiments);
- b) Déplacer les fonctions dans de nouveaux locaux loués hors complexe, à l'exception de la cafétéria qui serait installée sur place au troisième sous-sol (dépenses d'équipement : 70 millions de dollars et frais de fonctionnement : 10 millions de dollars par an);
- c) Déplacer temporairement toutes les fonctions dans d'autres bâtiments sur place (dans l'hypothèse où le bâtiment de la pelouse nord aurait été détruit), mais il faudrait louer des espaces de même superficie à l'extérieur pour héberger les fonctions déplacées (dépenses d'équipement : 120 millions de dollars et frais d'exploitation : 10 millions de dollars par an).

Solutions à long terme

46. Pour ce qui est des solutions à long terme, le Secrétaire général rappelle ses propositions antérieures (voir plus haut par. 44), selon lesquelles les fonctions hébergées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud pourraient être intégrées dans deux des formules envisagées dans le cadre de la stratégie à long terme en matière de locaux, à savoir : a) la conclusion par l'Organisation d'un accord avec la United Nations Development Corporation en vue de l'occupation d'une tour de bureaux (DC-5); et b) la construction d'un bâtiment permanent sur la pelouse nord (A/68/352, par. 74).

47. Le Secrétaire général est d'avis qu'en attendant le règlement des problèmes de sécurité, il y aurait tout intérêt à ce que les projets relatifs à la Bibliothèque et à la cafétéria soient pris en compte dans la décision que l'Assemblée générale prendra ultérieurement au sujet des besoins en locaux à New York à long terme. Il indique que cette question sera examinée plus en détail dans le rapport qu'il présentera à ce sujet à l'Assemblée lors de la reprise de sa soixante-huitième session au début de 2014; en effet, la viabilité et le coût des diverses solutions de remplacement sont indissociablement liés aux besoins prévus pour l'Organisation sur le long terme (ibid., voir par. 32 et 75).

48. Le Comité consultatif a demandé au Département de la sûreté et de la sécurité d'effectuer une évaluation de la sécurité dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud. Il a été informé que ces deux bâtiments ne se prêtaient pas à un taux d'occupation élevé. L'achèvement des travaux visant à renforcer la sécurité améliorera la protection du complexe du Siège (consolidation structurelle des bâtiments situés le long ou au-dessus des voies périphériques et installation de bornes de protection le long de la 1^{re} Avenue), à l'exception de ces deux bâtiments (on aura beau consolider leurs structures, ils ne pourront être totalement protégés contre les menaces en matière de sécurité qui ont été évoquées). Le Département de la sûreté et de la sécurité a donc déterminé que l'occupation actuelle des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud est acceptable; mais les risques pesant sur la sécurité évoluent en permanence et demeurent constamment à l'étude. À long terme, la sûreté et la sécurité de ces bâtiments ne peut être garantie. **Le Comité consultatif compte que le Département de la sûreté et de la sécurité continuera de suivre de près la situation concernant la sécurité des bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque.**

49. Le Comité consultatif a demandé à être informé de l'état des consultations avec la ville de New York concernant la fermeture ou le déplacement de la bretelle de sortie de la voie périphérique FDR à hauteur de la 42^e Rue. **Le Comité a été informé qu'en décembre 2011, le Secrétariat avait proposé par écrit ces deux possibilités à la ville de New York, mais aucune réponse n'a été reçue jusqu'ici. Le Comité consultatif estime qu'il faudrait se prononcer définitivement sur cette question sans tarder (voir par. 50 ci-dessous).**

50. En ce qui concerne l'utilisation future des bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque et les sites qui seront choisis pour abriter les fonctions actuellement hébergées dans ces deux bâtiments, le Comité consultatif fait observer que certaines incertitudes qui planent à ce sujet pourraient influencer sur les décisions que doit prendre l'Assemblée générale, telles que la fermeture ou le déplacement de la bretelle de sortie de la voie périphérique FDR et l'évolution des besoins en locaux au Siège sur le long terme. Le Comité des commissaires aux comptes estime, à l'instar du Comité consultatif, qu'une décision concernant l'emploi des 65 millions de dollars prévus pour la rénovation des deux bâtiments doit tenir compte du coût qu'entraînerait l'exécution ailleurs des fonctions actuellement assurées dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud si celles-ci demeurent nécessaires; sinon, on risque de demander aux États Membres de payer deux fois pour les mêmes services. **Le Comité consultatif estime qu'outre les deux formules envisagées dans les propositions relatives aux besoins en locaux à long terme, le Secrétaire général devrait être prié de présenter d'autres solutions réalistes pour le déplacement des fonctions actuellement hébergées dans les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque, quels que soient les besoins en locaux au**

Siège sur le long terme, ce qui permettrait d'achever complètement le projet prévu dans le plan-cadre d'équipement. Ces solutions ne devraient pas être subordonnées à la question de la bretelle de sortie de la voie périphérique FDR à hauteur de la 42^e Rue. En conséquence, le Comité est d'avis que les bâtiments de l'annexe sud et de la Bibliothèque devraient continuer de faire partie du projet prévu dans le plan-cadre d'équipement jusqu'à ce que l'Assemblée générale se prononce sur les solutions proposées.

51. En outre, le Comité consultatif continue de penser que, quels que soient les prochains sites choisis pour abriter la Bibliothèque, il est essentiel que l'ONU respecte la valeur commémorative de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, qui a été bâtie à la mémoire de l'ancien Secrétaire général (A/67/788, par. 59).

Autres questions connexes

Bâtiment temporaire de la pelouse nord

52. Le Secrétaire général indique que la réception des travaux, que ce soit aux fins comptables ou aux fins du règlement de contentieux éventuels, ainsi que les derniers travaux d'aménagement paysager et la démolition du bâtiment de la pelouse nord, sont prévus pour 2015 (A/68/352, par. 10). Le tableau 5 figurant dans son rapport contient des informations sur le montant estimatif des dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement et des ressources à prévoir pour la période 2013-2015. Le Comité consultatif constate que les différents tableaux relatifs aux dépenses présentés dans le onzième rapport annuel n'indiquent pas séparément le coût de la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que, sur les 2,5 millions de dollars prévus au titre des travaux de construction pour 2015 (tableau 5), un montant de 2 millions de dollars est alloué à la démolition du bâtiment.

53. Le Comité réaffirme qu'il appartient à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'avenir de ce bâtiment, étant donné qu'elle s'était déclarée favorable à ce qu'il soit démonté et enlevé rapidement dès que les travaux de rénovation du Siège seraient achevés (résolution 65/269 par. 19, et A/67/548, par. 59).

54. En outre, au paragraphe 28 de la résolution 67/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter les incidences de la stratégie d'exécution accélérée sur le coût final du projet dans son onzième rapport annuel, lequel ne contient aucune modification à ce sujet. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général présente cette information à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le onzième rapport annuel.**

V. Rapport du Secrétaire général sur le montant définitif des dépenses connexes entre 2008 et 2013

55. Dans son rapport sur le montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008-2013 (A/68/352/Add.1), le Secrétaire général a présenté un état récapitulatif de l'évolution des dépenses connexes (sect. I), un aperçu général des besoins pour 2008-2013 (sect. II), et de l'utilisation des crédits approuvés pendant la période 2008-2011 et en 2012 (sect. III) et l'état d'avancement des travaux et les prévisions de dépenses pour 2013 (sect. IV).

56. Les prévisions relatives au montant définitif des dépenses connexes entre 2008 et 2013 s'élèvent à 141 408 600 dollars, ce qui représente une diminution de 1 730 000 dollars (A/68/352/Add.1, par. 10 et tableau 2) par rapport aux prévisions soumises à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, lesquelles s'établissaient à 143 138 600 dollars (A/67/350/Add.1). On trouvera au tableau 3 du rapport un état récapitulatif des dépenses connexes, par département et bureau. Les prévisions relatives au montant définitif de 141 408 600 dollars comportent les éléments suivants (ibid., tableau 3) :

a) Les dépenses pour la période allant de 2008 à juin 2013 (122 625 100 dollars);

b) Les prévisions de dépenses pour la période allant de juillet à décembre 2013 (18 783 500 dollars).

57. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de ne lui rendre compte du montant définitif des dépenses connexes de la période de 2008 à 2013 que lorsqu'il sera connu avec certitude (résolution 67/246 de l'Assemblée générale, partie V, par. 44). Le Secrétaire général estime que les prévisions de dépenses pour les derniers mois de 2013 sont raisonnablement certaines (A/68/352/Add.1, par. 11).

58. Le Comité consultatif rappelle qu'en 2008, le Secrétaire général a présenté son rapport initial sur l'évolution des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement pour la période 2008-2013 (A/62/799), dépenses qui ont été révisées dans son rapport ultérieur (A/63/582). Par sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses connexes approuvées au titre du plan-cadre d'équipement seraient financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre, sauf si elle en décidait autrement. Elle a également décidé de ne pas approuver le montant global des dépenses connexes à ce moment-là, gardant à l'esprit les nouvelles possibilités de réduction des coûts offertes par la conjoncture économique et les économies réalisées par le Secrétaire général. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de tout faire pour financer au moyen des ressources approuvées pour le plan-cadre d'équipement les dépenses connexes de l'exercice biennal 2008-2009, dont le montant total était de 30 272 400 dollars. Dans sa résolution 64/228, l'Assemblée a approuvé un montant de 42 069 695 dollars pour 2010. Dans sa résolution 65/269, elle a approuvé un montant de 58 871 305 dollars pour 2011 et autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant pouvant aller jusqu'à 286 300 dollars. Dans ses résolutions 66/258 et 67/246, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pouvant atteindre 135 000 000 dollars pour l'année 2012 et 167 773 400 dollars pour l'année 2013, respectivement, au titre du plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses connexes.

Financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire

59. Le financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire est décrit à la section XIII et aux alinéas g) à i) du paragraphe 134 du onzième rapport annuel du Secrétaire général (A/68/352). Il est indiqué dans ce rapport que le montant de 156,4 millions de dollars, qui comprend les dépenses connexes accumulées (141,4 millions de dollars) et le coût du centre informatique auxiliaire (15 millions de dollars) entre dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses que l'Assemblée générale a donnée au Secrétaire général dans ses

résolutions 66/258 et 67/246 (voir plus haut par. 30). Le Secrétaire général propose les formules de remplacement suivantes pour le financement des dépenses connexes accumulées et le coût du centre informatique auxiliaire [ibid., par. 134 g) à i)] :

- a) Transformer en crédit pour l'exécution du plan-cadre en 2013, la somme de 156,4 millions de dollars qui entrait dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses;
- b) Ouvrir des crédits au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 au titre des chapitres énumérés dans le tableau 7 du onzième rapport annuel;
- c) Prendre toute autre décision définitive sur la question avant la fin de la première reprise de la session.

60. Le Secrétaire général indique que le budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (1 876,7 millions de dollars) avait été entièrement utilisé à la fin du premier semestre de 2012, mais l'Assemblée générale a autorisé le Secrétariat à engager jusqu'à 302,8 millions de dollars de dépenses supplémentaires, ce qui a permis à ce dernier de financer les dépenses jusqu'à la fin de 2013. D'après l'analyse des flux de trésorerie (voir plus haut tableau 3), il est manifeste que cet arrangement ne peut pas être poursuivi en 2014; la question du financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire se pose donc avec acuité (ibid., par. 124 et tableau 8).

61. S'agissant des avantages et des inconvénients de chacune des trois formules proposées par le Secrétaire général pour le financement des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, qu'une décision rapide de l'Assemblée générale serait souhaitable dans la mesure où elle lèverait les incertitudes et conférerait un caractère plus prévisible au plan-cadre d'équipement. Toutefois, le Secrétaire général estime que la troisième formule est également raisonnable en ce sens qu'elle donnerait aux États Membres amplement le temps de l'examiner avant de prendre une décision définitive touchant le financement du plan-cadre. Toutefois, il faudrait impérativement qu'une telle décision soit prise avant la fin de la première reprise de la session, faute de quoi le projet risquerait de devoir être suspendu, faute de liquidités.

62. Compte tenu du budget, des dépenses et des prévisions de dépenses pour le projet prévu dans le plan-cadre d'équipement, le Comité consultatif considère que les dépenses connexes auront besoin d'un financement. Toutefois, étant donné que des dépenses continuent d'être engagées jusqu'à la fin de 2013 et que le montant définitif des dépenses connexes ne peut à ce stade être établi avec exactitude, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale examine le financement des dépenses connexes à la première reprise de sa session en 2014.

Fonds de roulement et Compte spécial

63. Ayant demandé des informations sur la possibilité d'avoir recours au Fonds de roulement et au Compte spécial comme mécanisme de financement relais pour couvrir les besoins de trésorerie, le Comité consultatif a notamment reçu les précisions ci-après :

a) Le Fonds de roulement et le Compte spécial servent tous deux à fournir des liquidités à l'Organisation pour les opérations financées au moyen du budget ordinaire. Le Compte spécial n'est utilisé que lorsque le Fonds de roulement est épuisé (il a fourni des liquidités en novembre et décembre 2012);

b) L'Assemblée générale détermine le montant des ressources que le Fonds de roulement doit maintenir pour chaque exercice financier et les fins auxquelles les avances peuvent être destinées (tout récemment dans sa résolution 66/250) et autorise l'utilisation du Compte spécial;

c) L'Assemblée générale a créé, en 1946, le Fonds de roulement dans le but de fournir les avances nécessaires pour financer des objets de dépense inscrits au budget. Le Secrétaire général a créé le Compte spécial en 1965. En 1972, l'Assemblée générale l'a prié de constituer un compte spécial auquel des contributions volontaires pourraient être versées, lesquelles seraient utilisées pour éliminer les difficultés financières passées de l'Organisation et, surtout, pour résorber son déficit à court terme, et de fusionner ce compte spécial avec celui qui avait été créé en 1965.

64. Le Comité consultatif note, dans la résolution 66/250 que le montant des ressources du Fonds de roulement est maintenu à 150 millions de dollars pour la période 2012-2013. Des exemples illustrant l'importance relative du Fonds de roulement par rapport au budget-programme approuvé ont été fournis au Comité à sa demande (voir tableau 4 ci-dessous) :

Tableau 4

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice financier 1950-1951</i>	<i>Exercice biennal 1974-1975</i>	<i>Exercice biennal 2006-2007</i>	<i>Exercice biennal 2012-2013</i>
Fonds de roulement	20 000,0	40 000,0	100 000,0	150 000,0
Budget-programme approuvé (ouverture de crédits initiale)	97 440,4	540 473,0	3 798 912,5	5 152 299,6
Fonds de roulement (en pourcentage du budget ordinaire approuvé)	20,5	7,4	2,6	2,9

65. Le solde du Compte spécial de 2000 à 2012 a également été fourni au Comité consultatif, à sa demande, et est présenté dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

Solde du Compte spécial des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Date</i>	<i>Solde</i>
1 ^{er} janvier 2000	169,0
31 décembre 2001	194,9
31 décembre 2003	207,9
31 décembre 2005	214,7

<i>Date</i>	<i>Solde</i>
31 décembre 2007.....	236,7
31 décembre 2009.....	251,4
31 décembre 2011.....	260,2
31 décembre 2012.....	259,0

66. Le Comité consultatif a été informé que le solde du Compte spécial continuait de s'établir à 259 millions de dollars au 30 septembre 2013. Pour ce qui est de son utilisation, le Comité a appris qu'il est prévu que, dans le courant du dernier trimestre de 2013, le Secrétariat pourrait avoir besoin d'utiliser les liquidités du Fonds de roulement, et peut-être du Compte spécial, s'il avait à payer des factures correspondant aux travaux effectués ou au remplacement de biens endommagés après le passage du cyclone Sandy en attendant le règlement des demandes d'indemnisation par les compagnies d'assurance.

67. En outre, ayant demandé des informations actualisées sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif a été informé que l'établissement du deuxième rapport à ce sujet était en cours et serait achevé d'ici à la fin du mois de novembre 2013.

68. Le Comité consultatif recommande que les informations les plus récentes sur le Fonds de roulement et le Compte spécial soient communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement. L'Assemblée souhaitera peut-être approuver, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, l'utilisation d'un montant approprié des ressources du Fonds de roulement et du Compte spécial comme mécanisme de financement relais pour couvrir les besoins de trésorerie.

VI. Conclusion et recommandations

69. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre dans le cadre du onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/68/352), notamment les dépenses connexes, sont énoncées aux alinéas a) à i) du paragraphe 134 de ce rapport. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du onzième rapport annuel du Secrétaire général, compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport.**